

ARRETE SITAC-04-2026- ELU

ADMINISTRATION : Délégations confiées à Monsieur Guy ALLEMAND, 3^{ème} Vice-président chargé de la communication, l'attractivité, la qualité de service et la relation aux usagers.

Nous, Président du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis,

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 19 mai 2026 portant fixation du nombre de Vice-présidents,

VU les délibérations du 19 mai 2026 portant élection du Président et des Vice-présidents,

Considérant qu'il convient de déléguer sous notre surveillance et notre responsabilité une partie de nos fonctions,

Sur proposition de Monsieur le Président,

ARRETONS :

Article 1^{er} : A compter du 25 mai 2026, délégation de fonction est donnée à Monsieur Guy ALLEMAND, 3^{ème} Vice-président dans les domaines suivants :

- Participation aux campagnes de sensibilisation et de promotion du réseau,
- Suivi du développement de l'information aux voyageurs (applications numériques, Bornes d'Information Voyageurs, documents de communication...),
- Suivi des opérations de contrôle de la qualité de service du réseau,
- Gestion des réclamations des usagers et riverains,
- Préparation et animation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SITAC.

Article 2 : Monsieur Guy ALLEMAND, 3^{ème} Vice-président, est délégué pour signer les documents et correspondances en cas d'absence du Président dans le cadre de la délégation de fonction détaillée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordé ou la fin de fonctions de Monsieur Guy ALLEMAND.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du SITAC, transmis au représentant de l'Etat, au Trésorier principal, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

A Calais, le vingt-deux mai deux mille vingt six

Le Président,

Philippe MIGNONET




Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié leM Guy ALLEMAND, 3^{ème} Vice-président